

subventions du gouvernement canadien, ce qui nuirait, pour ainsi dire, aux intérêts de la pêche américaine.

Je me demande si l'expression «financièrement autonome» a une plus grande portée qu'on pourrait l'imaginer. J'ai l'impression qu'on ne voit pas le dessous des cartes et cela me tracasse un peu. Les pêcheurs canadiens doivent se demander si c'est à cause de la politique canadienne des pêcheries ou pour plaire à la politique américaine qu'on dit cela. Bien des pêcheurs canadiens doivent se poser cette question. J'aimerais que le ministre des Pêcheries, son secrétaire parlementaire ou le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a aussi son mot à dire au sujet de cette mesure, me répondent. Pourquoi cette déclaration?

Bien sûr, nous voyons que le bill comporte un article permettant à l'Office d'emprunter 5 millions de dollars. Si l'Office survit, il n'y a pas de danger que le pêcheur ait un lourd fardeau à supporter, car aux termes des dispositions de ce bill, l'Office peut emprunter jusqu'à 5 millions de dollars des banques ou du gouvernement.

Cependant, monsieur l'Orateur, n'y aurait-il pas des cas où le gouvernement devra s'engager à aider, en cas d'urgence, l'industrie de la pêche canadienne sous l'un ou l'autre de ses aspects? Par exemple, pendant les années 40 et au début des années 50, à la suite d'une modification à la loi, fut créé l'Office des prix des produits de la pêche qui avait pour but d'aider sous tous ses aspects l'industrie de la pêche canadienne qui, à cette époque, avait un grand retard ou était dans une situation précaire. Tous ceux qui sont engagés dans cette industrie, tous les députés dont la circonscription vit de l'industrie de la pêche n'auront pas de peine à se rappeler les multiples manières dont l'Office des prix des produits de la pêche est venu à l'aide de nos pêcheries.

D'une part, l'Office des prix garantissait que dans certains cas d'urgence, lorsque la situation des marchés mondiaux, la concurrence, etc. le justifiaient, elle aiderait l'industrie de la pêche, sous tous ses aspects, jusqu'au moment où celle-ci serait en mesure de se débrouiller seule. Évidemment, tous les pêcheurs, négociants et personnes se livrant sous une forme ou une autre à cette industrie, veulent que cette aide soit à leur disposition. Or, la présente mesure législative semble contredire ce principe, puisqu'il est stipulé qu'en aucune circonstance lorsque l'Office aura été créé le gouvernement n'aidera l'industrie, car cet Office doit être une entité entièrement autonome financièrement.

Rien ne garantit l'aide du gouvernement, quelles que soient les circonstances et quel que soit le besoin. C'est ce qui me frappe et je me demande si le gouvernement du Canada veut établir pour l'Office des normes élevées. Bien sûr, l'objectif est excellent, car tout pêcheur et tout participant de l'industrie désire que l'Office soit efficace. Si tel est l'objet de la mesure législative, fort bien. En somme, nous déclarons à l'Office: «Un mandat et des fonctions vous étant confiés, nous voulons que vous voliez de vos propres ailes et dirigiez vos affaires. Nous voulons que vous assumiez vos responsabilités, pourvoyiez à vos besoins et soyez une entité viable et financièrement autonome» Très bien; l'idéal est grand et conforme à ce qu'un gouvernement doit attendre d'une société de la Couronne.

• (8.20 p.m.)

Mais s'il s'agit simplement de satisfaire des étrangers qui ont des intérêts particuliers dans les pêcheries et qui ne tiennent pas à révéler leur propre politique dans ce domaine, alors je m'y oppose. En d'autres termes, j'ai l'impression que derrière cette façade, le gouvernement du Canada est en train de formuler ce qu'il est convenu d'appeler la politique canadienne, laquelle n'est pas du tout la politique canadienne mais le reflet de la politique de quelqu'un d'autre.

Il y a plusieurs points dont je voudrais parler. Je me demande, par exemple, quel intérêt devrait payer un pêcheur sur les prêts qu'il pourrait recevoir de l'Office? D'après la mesure législative proposée, l'Office aurait le droit de consentir des prêts à tout pêcheur ou à toute personne qui s'adonne à la pêche. Il en serait de même, bien entendu, pour le gouvernement qui serait autorisé à consentir à l'Office des prêts pouvant s'élever jusqu'à 5 millions de dollars, mais l'intérêt qu'il faudrait payer sur ces prêts n'est mentionné absolument nulle part.

Je suis certain que le gouvernement ne demande pas aux pêcheurs ni à l'Office de s'engager à l'aveuglette. Je ne pense pas qu'un ministre de la Couronne, si ce n'est peut-être le premier ministre, puisse se complaire à ce genre d'activité. Pourquoi donc devrions-nous demander aux pêcheurs du Canada de se laisser engager dans ce genre d'affaire? Je demande donc au ministre, en réponse à ma demande, de nous éclairer quelque peu sur les taux d'intérêt qui seraient imposés. Nous n'allons certainement pas imposer à aucun pêcheur prêt à emprunter à l'Office un intérêt de 9 ou 10 p. 100, ni même plus élevé que celui-là, qui est le taux d'intérêt payé aujourd'hui au Canada.